



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises de la branche professionnelle des études d'huissiers de justice, à partir des données de la DADS 2008-2016 fournies par l'Insee et de prévisions statistiques pour les années 2017-2019. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PRÉPONDÉRANCE DES EMPLOYÉS

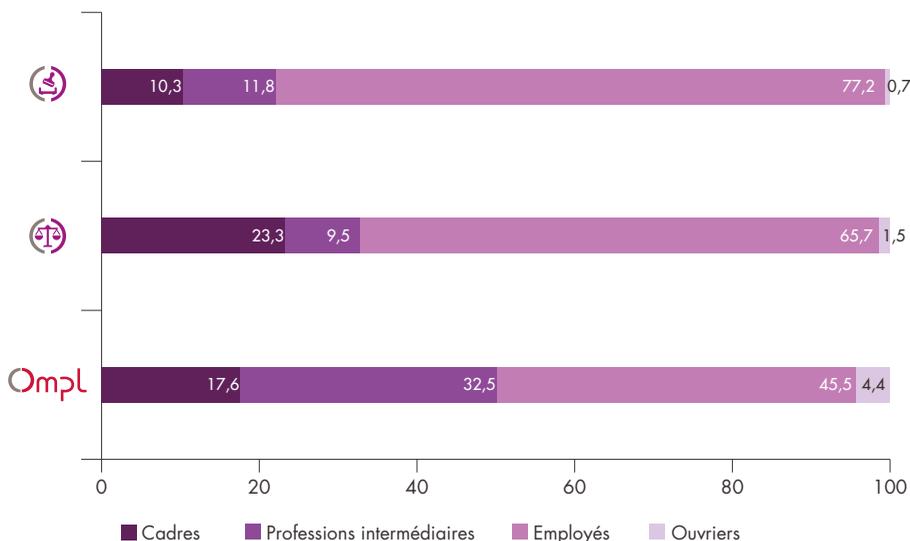
- Les cadres sont très faiblement représentés : 10,3 % contre 23,3 % pour le secteur.
- La proportion de professions intermédiaires est également faible (11,8 %) mais dépasse la part observée pour l'ensemble du secteur (9,5 %).
- Le taux d'employés est très important et supérieur à celui du secteur (77,2 % contre 65,7 %).
- Les ouvriers sont peu nombreux, il s'agit essentiellement du personnel d'entretien.



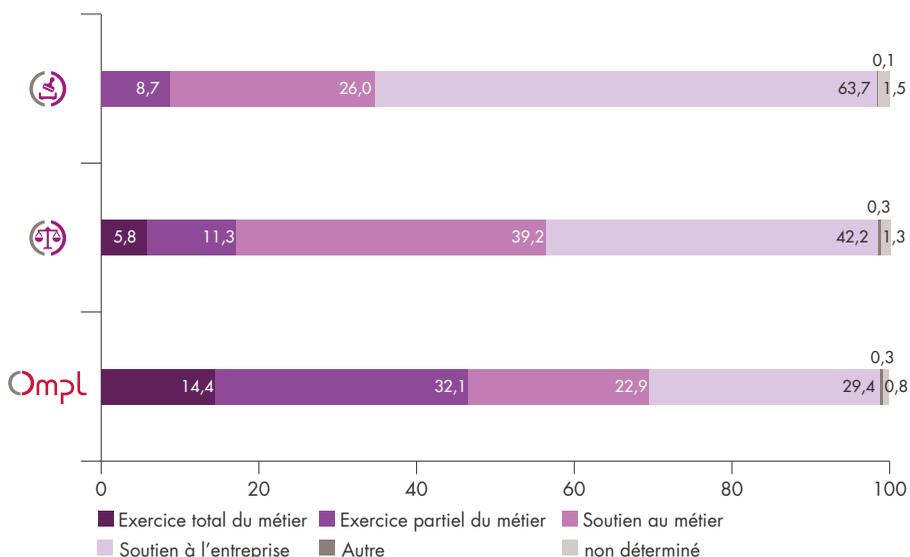
EMPLOIS LIÉS AU SOUTIEN DU MÉTIER ET DE L'ENTREPRISE

89,8 % des salariés de la branche réalisent des activités de soutien dans leur emploi. Ils sont ainsi 63,7 % à exercer une activité de soutien à l'entreprise (employés administratifs, secrétaires...).

Répartition des salariés par catégorie sociale (%)



Répartition des salariés par type de métier (%)





FEMMES PLUS SOUVENT EMPLOYÉES

Pour les femmes de la branche, la part des employées est très importante.

Elle atteint 79,8 % contre 71,4 % seulement pour les hommes.

Répartition des salariés par genre et catégorie sociale (%)



STABILITÉ DU TAUX DE FÉMINISATION

Par rapport à 2009, la part des femmes dans l'emploi de la branche varie peu jusqu'en 2016.

Cette tendance semble confirmée par les prévisions effectuées pour les années 2017 à 2019.

Néanmoins, la féminisation des professions intermédiaires devrait poursuivre sa progression..

Évolution du taux de féminisation par catégorie sociale (%)

Années	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble
2008	ND ¹	ND ¹	ND ¹	ND ¹	ND ¹
2009	64,0	52,0	ND ¹	ND ¹	70,0
2010	60,0	62,0	ND ¹	ND ¹	71,0
2011	65,0	66,0	ND ¹	ND ¹	72,0
2012	59,0	61,0	74,0	39,0	70,0
2013	60,0	64,0	73,0	46,0	70,0
2014	60,6	64,6	74,2	36,5	70,0
2015	59,7	65,5	74,3	38,4	70,0
2016	58,9	63,7	71,6	63,2	69,3
2017 (sd)	59,4	65,1	ND ¹	ND ¹	69,4
2018 (sd)	59,0	66,1	ND ¹	ND ¹	69,2
2019 (p)	58,7	67,0	ND ¹	ND ¹	69,1

sd : données semi-définitives — p : prévisions

1 : non déterminé pour cause de secret statistique.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La répartition des salariés par catégorie sociale varie fortement d'une région à l'autre.

Ainsi, la part des employés est maximale pour les DOM (86,5 %), mais son minimum est atteint pour l'Auvergne-Rhône-Alpes (64,9 %).

Répartition des salariés par région et catégorie sociale (%)

Régions	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Non déterminé ¹
Auvergne-Rhône-Alpes	ND ¹	25,5	64,9	ND ¹	9,6
Bourgogne-Franche-Comté	ND ¹	20,2	74,0	ND ¹	5,8
Bretagne	ND ¹	13,4	79,2	ND ¹	7,4
Centre-Val de Loire	ND ¹	14,7	73,5	ND ¹	11,8
Corse	ND ¹	ND ¹	84,0	ND ¹	16,0
DOM	9,0	ND ¹	86,5	ND ¹	4,5
Grand Est	9,3	8,8	81,1	0,8	0,0
Hauts-de-France	11,3	10,3	77,7	0,7	0,0
Île-de-France	18,2	6,1	74,8	1,0	0,0
Normandie	ND ¹	14,4	78,9	ND ¹	6,7
Nouvelle-Aquitaine	8,5	12,5	77,8	1,2	0,0
Occitanie	ND ¹	9,1	82,5	ND ¹	8,5
Pays de la Loire	ND ¹	13,6	82,0	ND ¹	4,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6,9	11,2	81,2	0,7	0,0
	10,3	11,8	77,2	0,7	0,0
	23,3	9,5	65,7	1,5	0,0
Ompl	17,6	32,5	45,5	4,4	0,0

¹ : non déterminé pour cause de secret statistique.